

Présents :

- Mmes : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, MUDRY BONAN Marie, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, et BENOIT Stéphane.

Excusés :

- Mmes BOINNARD MORALLET Laurence et CALLEIA Aude.
- Mrs BAUD Jérôme et VULLIEZ Christian.

Pouvoirs :

- Mme BOINNARD MORALLET Laurence donne pouvoir à Mr ROSSET Mickael.

La séance s'ouvre à 20h08.

Concernant le Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 06 août qui concerne le vote d'opposition au zonage NX de Saint Martin, une synthèse des interventions du débat va être rédigée et proposée aux élus.

Mickael ROSSET est nommé secrétaire de séance. Il propose les conditions d'élaboration et d'adoption du comptes-rendus de cette réunion : il demande l'autorisation d'enregistrer la séance en s'engageant sur l'honneur d'effacer l'enregistrement une fois le compte rendu adopté. Il propose aux élus de venir se signaler en fin de séance de conseil municipal pour demander à être identifiés sur les prises de parole. Pour les élus qui ne se manifestent pas, les noms ne seront pas mentionnés dans le compte rendu de la réunion. Le conseil municipal approuve cette procédure à l'unanimité.

1- Bilan et tarifs école et périscolaire.

Sylvie Boyat présente au Conseil Municipal les bilans financiers de la Cantine et du Périscolaire :

- Bilan Cantine :

Dépenses		Recettes
Cuisine centrale	35 677,30 €	35 687,60 €
Gramage	677,04 €	
Pain	710,55 €	
TOTAL	37 064,89 €	35 687,60 €

Reste à la charge de la commune : $35\,687,60 - 37\,064,89 = 1\,377,29$ €.

Durant l'année scolaire 2020/2021, 6 047 repas ont été facturés :

le coût d'un repas (dépense ÷ nombre de repas) est de 6,13 €.

La dépense pour l'encadrement des enfants durant les repas se monte à 15 049,43 €.

le coût total d'un repas (dépense avec encadrement ÷ nombre de repas) est de 8,62 €.

Coût total pour la commune (encadrement + solde repas) : 16 426,72 €, soit 2,72 € par repas.

- Bilan Périscolaire :

Périscolaire Matin :

Dépenses	Recettes
2 117,99 €	1 351,50 €

Un coût de 766,49 € reste à la charge de la Commune.

Périscolaire Soir :

Dépenses	Recettes
6 569,03 €	6 784,00 €

Un bénéfice est de 214,97 €.

Coût total pour la commune (périscolaire) : 551,52 €.

Tarifs pour l'année 2021 / 2022 (pas d'augmentation) :

Repas régulier :	5,90€
Repas occasionnel	6,30 €

Périscolaire Matin	1,50 €
Périscolaire Soir	4 €

1.1 Bilan cantine.

Les parents payent le repas 5.90€, ce qui correspond au tarif de la cuisine centrale de Morzine. Le grammage et le pain sont à la charge de la commune. Il est remarqué que le coût est important pour une famille, notamment avec plusieurs enfants scolarisés.

Des élus demandent si un changement de prestataire, éventuellement coordonné par la CCHC n'a jamais été envisagé de manière à gagner sur la qualité ou le prix.

Plusieurs autres fournisseurs ont été contactés mais le coût a été estimé à plus de 7€. Concernant la CCHC, les démarches sont possibles mais vont probablement prendre du temps.

Sylvie BOYAT explique qu'il n'y a pas d'autres solutions à court terme. Elle fait également remarquer qu'il n'y a généralement pas de rab lors des repas ; Seytroux est l'un des satellites qui produit le moins de déchets.

1.2 Bilan périscolaire.

Les prix sont à 1.50€ le matin et 4€ le soir.

Jean-Claude MORAND remercie Sylvie BOYAT pour le travail effectué, notamment dans la gestion des factures. Aude CALLEIA participe maintenant à la gestion en soutien de Sylvie BOYAT.

Il est remarqué que c'est un élu qui effectue ce travail sensible ; ce qui peut être problématique en cas d'absence ou d'empêchement. Mickael ROSSET demande si ça ne serait pas intéressant d'impliquer des agents dans ce travail de régie.

Il est remarqué que la procédure de gestion est contraignante dans les commandes de repas. Les prévisions doivent être faites au 15 du mois. Des modifications sont néanmoins possibles.

Jean-Claude MORAND demande si le conseil est d'accord pour maintenir les mêmes prix de l'année dernière ; le conseil municipal répond favorablement à l'unanimité.

2- Convention de prestation pour la fourniture des repas à la cantine.

Une convention a été proposée et Sylvie BOYAT expose le document au conseil municipal.

Le conseil municipal délibère pour donner délégation au maire afin signer la convention. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- Contrat de travail du personnel de la cantine et du périscolaire.

Mme VAROQUIER ne reprend pas son poste à la rentrée. Les horaires ont été réorganisés.

Les 3 postes qui arment l'école sont un poste ATSEM / périscolaire, un poste cantine / périscolaire et un poste renfort cantine/périscolaire/ménage.

Les contrats ont été réalisés avec les horaires d'une année normale sans tenir compte de heures supplémentaires liées au covid et les salaires sont annualisés.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le maire à signer le contrat de Mme DE OLIVEIRA et de Mme ÉLIE. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4- Arrêté du plan de circulation sur la route des Champs Marmo (Ecole).

Il s'avère que lors de la dépose des enfants le midi, les parents se garent sur la file de gauche alors que la route est ouverte à double sens contrairement aux horaires de dépose du matin et du soir. Afin d'éviter les risques, il est proposé de mettre la route en sens unique à midi au même titre que le matin et le soir.

Il est décidé de mettre en place une aire de retournement au niveau du parking Est pour les usagers de la route des Champs Marmo, faisant alors débiter le sens interdit à l'angle de l'école après ce parking.

Un zébrage sur le côté gauche de la voie sera réalisé pour indiquer la zone de stationnement.

Des remarques apparaissent sur les horaires du sens unique et les nouveaux horaires approuvés sont :

8h15-8h40, 11h40-12h00 13h15-13h40 et 16h00-16h30

Une information sera affichée au panneau lumineux et un mail sera envoyé aux parents.

5- Convention Enedis - Coffret électrique au Pont Molliet.

Concernant l'enfouissement de la ligne électrique sur Malaliutaz, Enedis veut mettre une armoire électrique au pont Molliet et une convention doit être signée.

Plusieurs transformateurs vont être mis en place : aux Girauds derrière le panneau d'information, au pont Molliet, au niveau du panneau d'agglomération sur la route de la Besentière et au Crêt.

Les travaux sont prévus en 2022 mais tous les propriétaires n'ont pas encore donné leur accord.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité pour la signature de la convention.

6- Marché de travaux « Branchement eau et assainissement ».

Tous les branchements d'eau et d'assainissement sont régis par un marché public remporté il y a 3 ans par l'entreprise Girod TP. Un nouveau marché doit être étudié pour reconventionner un prestataire. Le montant plancher est d'environ 40000€ par an pour être obligé de réaliser une procédure de marché public. Une recherche pourrait être effectuée pour estimer le coût de ces prestations afin de savoir si on peut se passer de cette procédure.

Jean-Claude MORAND propose d'étudier le cahier des charges de l'appel d'offres pour demander une estimation des travaux par le pétitionnaire lors de la réalisation des permis de construire.

Une réunion de la commission eau/assainissement se réunira le lundi 23 août à 17h30. Les documents seront envoyés pour lecture aux membres de la commission.

7- Tarifs mini-golf.

Le bail précise que les tarifs sont fixés par la commune : 3€ pour les adultes et 2€ pour les enfants de moins de 10ans ont été définis à l'origine.

De nouveaux tarifs sont proposés par le gérant : 4€ et 3€.

Un bilan de fréquentation a été demandé pour renseigner sur la rentabilité de la structure. Ces informations pourraient conditionner des investissements futurs dans ce genre de produit.

Le conseil municipal accepte les nouveaux tarifs tout en souhaitant demander au gérant du mini-golf le respect des conditions fixés dans le bail.

8- Urbanisme.

Sylvie BOYAT précise que le document graphique du PLUi-H qui sera arrêté le 14 septembre est consultable par les élus en mairie.

Il est proposé de faire une commission d'étude pour analyser ce document.

9- Maitrise d'œuvre pour la chapelle de Saint Martin.

La question de l'obligation du recours à un architecte du patrimoine a été posée aux services du département par Jean-Claude MORAND. L'architecte agréé est effectivement indispensable pour prétendre à des financements, notamment

du département. Le premier architecte consulté n'est plus en mesure d'assurer la prestation. Le dossier va être confié à un autre architecte agréé.

10- Questions diverses.

Une commission pour l'assainissement individuel a été mise en place à la CCHC. Jean-Claude MORAND demande s'il y a des candidats au sein du conseil pour être membre de cette commission mais aucun élu de Seytroux n'est candidat.

Deux historiens travaillent actuellement sur 5 communes de la vallée : Le Biot, La Baume, La Forclaz, La Vernaz et Seytroux. Ils cherchent des financements auprès des collectivités sous forme de pré-commandes d'ouvrages. Une formule consisterait à pré commander une série afin de les remettre aux anciens de la commune ; notamment si le repas des anciens ne peut pas se faire à cause du contexte sanitaire. Le conseil municipal est favorable pour participer à ce financement et une décision sera prise par rapport au budget consenti en se référant au coût du repas des anciens.

Mickael ROSSET rappelle dans ce cadre qu'une base de données regroupant une série de vidéos réalisées dans les années 90 auprès des familles de Seytroux est détenue par Francis DELERCE. Celle-ci pourrait également être prise en charge dans le cadre de la valorisation de notre patrimoine.

Concernant le repas des anciens, la société de chasse propose de fournir le gibier au traiteur qui serait chargé du repas. Cette proposition a déjà été adoptée en assemblée générale par la société de chasse. La chasse se déroulant sur du terrain privé cette démarche constituerait une contrepartie au profit des anciens de la commune.

RTE a été appelé pour mentionner les dégradations du départ de la route de Belle-Plagne. Les travaux sur la ligne électrique devraient prendre fin en septembre. Un constat sera fait en présence de la CCHC. En espérant que RTE prenne une partie des réparations à son compte.

Des coupes d'éclaircissement sont prévues aux Culées et des propositions sont faites pour le transport du bois. Une réunion pour travailler sur le sujet est proposée : la date du mardi 31 août à 18h30 est retenue.

Concernant l'éboulement des Croisettes, le RTM et la CCHC se sont déplacés l'après-midi même. Un rapport de RTM doit être réalisé.

Mickael ROSSET :

- Rappelle qu'une page FACEBOOK est à disposition des élus pour transmettre aux habitants les informations sur la vie courante du village.
- Fait part avec Michael VAUTHAY du travail de tri, d'évacuation et d'organisation réalisé au garage communal durant la semaine écoulée : Le bois devrait être évacué par Henri LECOEUVE ces prochaines semaines grâce au travail de terrassement réalisé par Romain BAUD pour redonner un accès aux véhicules PL à l'entrée supérieure du garage.
- Fait remarquer, concernant le garage communal, qu'un volume important est dédié à du matériel ancien destiné à l'origine à la réalisation d'un musée. Il propose qu'une commission patrimoine statue à nouveau sur ce matériel et procède au tri, à l'inventaire à l'entretien et au rangement. Si ce projet n'est pas reconsidéré, la question de la revente pourrait se poser de manière à éviter d'encombrer les aires de stockage.
- Il rebondit sur la proposition de travail à propos d'un règlement intérieur du conseil municipal qui comprendrait notamment la redéfinition des commissions permanentes. Les élus sont favorables à ce projet qui sera muri sur le tableau collaboratif et finalisé en commission d'étude

Calendrier :

- Lundi 23 août à 14h00 : Réunion avec le SIAC dans le cadre du contrat rivière.
- Lundi 23 août à 17h30 : réunion de la commission eau/assainissement.
- Mardi 31 août à 18h30 : réunion de la commission environnement.
- Vendredi 10 septembre à 20h00 : réunion de conseil municipal.

La séance est clôturée à 23h10.